

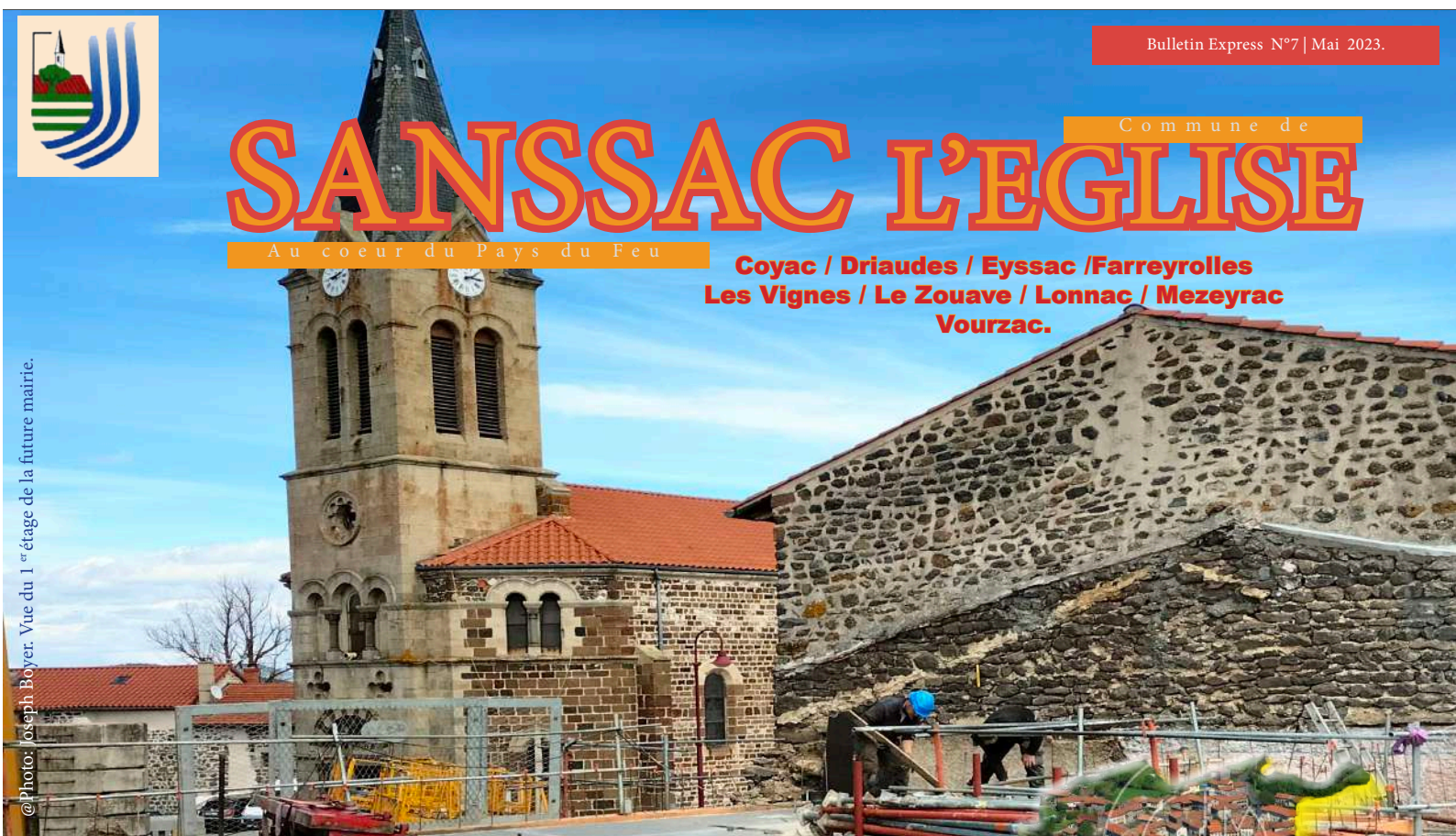


SANSSAC L'ÉGLISE

Au cœur du Pays du Feu

Commune de
Coyac / Driaudes / Eyssac / Farreyrolles
Les Vignes / Le Zouave / Lonnac / Mezeyrac
Vourzac.

@Photo: Joseph Boyer. Vue du 1^{er} étage de la future mairie.



TOUT EST QUESTION D'ÉQUILIBRE....

par Jean Yves BERAUD Maire de Sanssac L'Eglise.



Vous avez le bulletin express de printemps de Sanssac, bulletin dédié aux finances après le vote du budget.

Occasion de faire le point en particulier sur les investissements.

Le projet le plus important est bien sûr le chantier de la mairie : les structures bétons se terminent et bientôt se posera la charpente. Le chantier jusqu'à présent s'est passé sans désagrément, sans retard et sans dépassement de l'enveloppe prévisionnelle initiale. L'équilibre financier tel que calculé n'est pas remis en cause et nous n'avons pas eu besoin encore d'ouvrir tous les crédits-relais, autant d'économisé ! L'équilibre capacités financières et dépenses est bien respecté.

Il y a aussi les chantiers plus modestes, dans les hameaux : question d'équilibre entre le bourg centre et les villages. Les travaux d'isolation de l'assemblée de COYAC viennent de se terminer, ce qui facilitera les rencontres et initiatives des habitants de ce village qui a connu une grande et rapide extension. L'Etat et la Région ont apporté de façon efficace leur subvention (33 % chacun).

La municipalité qui souhaitait renforcer la sécurité piétonne dans la traversée du Zouave, a été associée aux travaux conduits sur la RD 590 par le Département. La collaboration avec le Département se passe très bien. En particulier parce que notre contribution financière a été fixée au plus juste par le Département.

Par contre les travaux depuis longtemps promis à FARREYROLLES ne se débloquent pas encore coté DEA. Nous sommes « l'arme au pied » pour l'enfouissement des réseaux secs et la réfection des chaussées. Nous avons réadapté nos ambitions à nos capacités, par exemple en nous privant de pavage, mais nous travaillons à ce que le résultat soit à la hauteur de la place que tient Farreyrolles dans la commune. Là aussi, nous sommes en attente des subventions. Mais nous avons l'espoir et le budget est disponible

Enfin la réfection des voies les plus dégradées de VOURZAC a aussi été budgétée et nous en sommes au choix de l'entreprise et à l'adéquation entre les devis et l'enveloppe de 40 000 €. A suivre donc.

L'investissement et les chantiers que cela induit sont des choses qui se voient.

Mais ce ne sont pas les seules sources d'équilibre financier : nos efforts en 2022,



**VOUS N'AVEZ PAS ENCORE
TÉLÉCHARGÉ L'APPLI
PANNEAUPOCKET ?.**

**Cette application gratuite vous permet
d'être informé en tant réel de ce qui se
passe sur la communes.**

**A ce jour 250 smartphones ou tableau
possèdent Sanssac L'Eglise dans leurs
favoris !**

Qr Code à scanner
pour l'accès à notre site
internet sanssacleglise.fr



Point sur la construction de la Mairie.

Quelques éléments clefs : les partenaires de l'opération, état, région et département avec le montant de leur subvention. Les différents lots avec le nom des entreprises retenues et le montant de leur prestation.

Parlons chiffres.

Le coût de la construction de la mairie s'élève à environ 1 million d'euros.

Les subventions état, région département s'élèvent à **718 245 €**.

La commune a emprunté **300 000 €** à un taux, au moment de la négociation à **1,20 % sur 20 ans**. Taux qui est bien inférieur aux taux actuels.

Du coup la dette de la commune qui était de **810 K€ fin 2021** avoisinera la somme de **1 110 K€ fin 2022**.

Remarquons toutefois que la dette à fin 2022 est inférieure à la dette que la commune arborait **en 2014, 1524 K€ et en 2015, 1270 K€**.

Notons enfin que l'augmentation de notre dette due à la nouvelle mairie ne modifie pas notre classement comparée aux communes voisines. Voir graph ci-dessous.

CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE

PC N° 043233 21 P0023 - AT N° 043233 21 P0002 - PC Déposé le 30/09/2021, accordé le 04/02/2022



FINANCIEMENT DE L'OPÉRATION

Montant des travaux : 790 988,18€ HT

302 345€ 315 000€ 100 000€

La Région Haute-Loire

MAÎTRISE D'OUVRAGE

MAIRIE DE SANSAC L'EGLISE
4 rue Centrale
43200 SANSAC L'EGLISE
Tel : 04 71 08 84 43

ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE
SPL DU VELAY
5 Avenue de la Dentelle
1^{er} étage
43000 LE PUY-EN-VELAY
Tel : 04 71 02 42 42

MAÎTRISE D'OEUVRE

ARCHITECTE
let's GO architectes
2 Boulevard Maréchal Foytelle
43000 LE PUY-EN-VELAY

ECONOMIE DE LA CONSTRUCTION
Michel Sabatier économiste
21 Avenue des Balgès
43000 LE PUY-EN-VELAY

BE STRUCTURE
SARL Bérigéon
Centre Artisanal de La Chartrouse
43700 BRIVES-CHARENAC

BET FLUIDES
AJP Ingénierie
Maison Forte de Farnier
43700 BRIVES-CHARENAC

LOT 01 - DÉPOLLUTION
SBRTP
ZA Aulagny - 220 rue de la Cumine
43290 MONTREGARD

LOT 05 - ETANCHEITE
MR ETANCHEITE
37 route du Carmel
43750 VALS-PRES-LE-PUY

LOT 09 - PLATRIERE PEINTURE
BATH & DECO
20 chemin de Farnier
43000 LE PUY-EN-VELAY

LOT 13 - FAÇADES
BF43
21 Chassande
43700 BRIVES-CHARENAC

LOT 02 - TERRASSEMENTS
SBRTP
ZA Aulagny - 220 rue de la Cumine
43290 MONTREGARD

LOT 06 - SERRURERIE
SARL ARNAUDON
ZA de Marzouet
43200 SANSAC L'EGLISE

LOT 10 - ISOLANT MOUSSE PROJETÉE
SARL DESMOND ERIC
ZA de Valières
43510 CAYRES

LOT 14 - ASCENSEURS
ORONA
15 rue des Frères Montgolfier
83170 AUBIERE

LOT 03 - MAÇONNERIE
E9TP ARNAUD
ZA Plaine de Bleu
43000 POLIGNAC

LOT 07 - MENUISERIES EXTÉRIEURES BOIS
SARL PARRIN A/S
2 rue de l'Enclos
43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE

LOT 11 - CHAPES FLOTTANTES
SARL DESMOND ERIC
ZA de Valières
43510 CAYRES

LOT 15 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
LASHERME
15 rue de la Fondrière
43000 LE PUY-EN-VELAY

LOT 04 - CHAPENTE BOIS-COUVERTURE - ZINGUERIE
CHARPENTERS CASADEENS
Lieu de Reclimas
43500 CRAPONNE-SUR-ARZON

LOT 08 - MENUISERIES INTÉRIURES
SARL PARRIN A/S
2 rue de l'Enclos
43300 SIAUGUES-SAINTE-MARIE

LOT 12 - CARRELAGE FAÏENCE
SARL A3TRUC
5 chemin de Farnier
43700 BRIVES-CHARENAC

LOT 16 - ELECTRICITE COURANTS FAIBLES PHOTOVOLTAÏQUES
ELECTRO RG
14 rue du Port
43750 VALS-PRES-LE-PUY

BUREAU DE CONTRÔLE / SPS
APAVE LE PUY
1 Rue Schuman Nauroué
43700 SAINT-GERMAIN-LAPRADE

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Dépenses déjà effectuées	Correspondance	Dépenses à venir
2 533,50 €	SPL du Velay	
8 822,51 €	Ingenierie	235,43 €
23 542,00 €	Architecte	746,75 €
4 824,23 €	Economiste	188,42 €
3 296,55 €	Etudes Structures	141,60 €
3 517,50 €	Apave Sps	
4 799,81 €	Apave CT	
25 698,40 €	SPL du Velay	
26 881,36 €	Lot N° 1	
31 200,00 €	Lot N° 2	
298 365,75 €	Lot N° 3	5 249,40 €
	Lot N° 4	56 584,76 €
	Lot N° 5	23 261,38 €
	Lot N° 6	20 760,00 €
	Lot N° 7	71 435,45 €
	Lot N° 8	91 325,17 €
	Lot N° 9	72 320,63 €
	Lot N° 10	9 333,64 €
	Lot N° 11	5 132,64 €
	Lot N° 12	26 483,04 €
	Lot N° 13	13 751,28 €
	Lot N° 14	21 348,00 €
	Lot N° 15	81 279,58 €
	Lot N° 16	98 319,43 €
	Avenants	6 960,70 €
433 481,61 €		604 857,39 €
Total Construction : 1 038 339,00 €		

Les imprévus...

Comme dans tous les chantiers, des imprévus sont à prévoir. La commune n'avait pas omis ce paramètre et il a été prévu la somme de **82 926 €**.

1er imprévu pour lot 1 correspondant à la démolition :

3 625€ TTC lié à la sécurisation du chantier afin de pallier un risque d'effondrement d'un des angles de la maison existante dite maison Jammes.

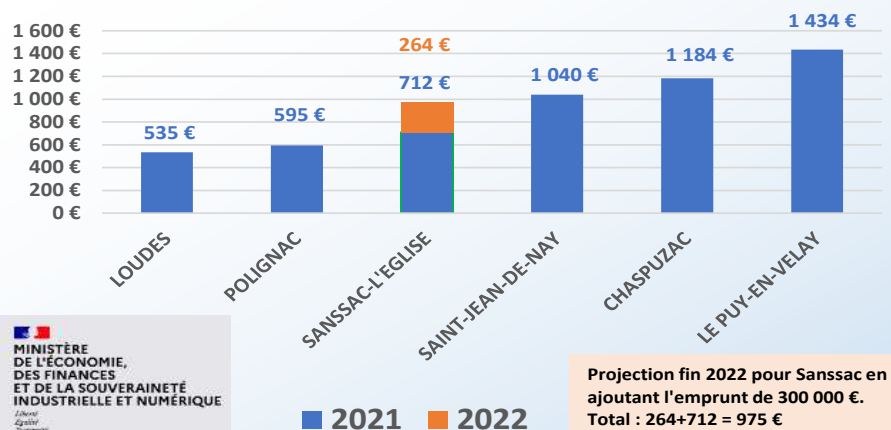
2eme imprévu pour le lot 3 correspondant à la maçonnerie :

5 249€ TTC pour la mise en œuvre d'un contrefort sur le chaînage d'angle et d'un mur de refend pour sécuriser la propriété de M. et Mme ROY.

En revanche, nous réalisons **une économie de 7800€ TTC** due à une reprise de sous œuvre jugée inutile et dont la dépense prévue n'a pas été affectée.

A ce jour, la différence entre le montant global de travaux prévus et celui réalisé s'élève à **+ 1073€ TTC ce qui représente 0.10%** du montant des travaux, bien loin de l'enveloppe disponible pour les imprévus.

Montant de la dette par habitant communes voisines.



Les villages ne sont pas oubliés.

L'assemblée de Coyac se refait une beauté.



Les travaux seront bientôt terminés et les Coyacois pourront passer d'agréables moments de convivialité au chaud l'hiver et au frais l'été grâce à l'isolation réalisée aux murs et le changement des huisseries.



Financement.

Coût des travaux : 27 000 €
Subvention DETR : 9 000 €
Subvention Région : 9 000 €
Coût pour la commune : 9 000 €

Ce sera le tour prochainement de celle de Farreyrolles.



Editorial Suite.

que l'on poursuit en 2023, ont porté sur le fonctionnement : chasse aux gaspils, notamment en matière énergétique et autres consommables.

Une meilleure organisation du personnel a aussi été recherchée. Nous ne perdons pas de vue que le personnel n'est pas qu'une dépense, bien qu'elle soit la principale même au sein du budget de fonctionnement (351 895 € sur un budget de fonctionnement de 944 395 €). C'est notre capacité d'agir, de jouer notre rôle de mairie : accueil du public, encadrement des enfants, entretien du domaine public, instruction des dossiers d'urbanisme, état civil et mille choses encore derrière la banque d'accueil que l'utilisateur ne voit pas. Dans ces domaines, l'instabilité informatique est un de nos soucis majeurs. On trouvera toujours à redire sur notre activité, c'est notre caractère gaulois, mais nous avons une équipe volontaire, active qui a le seul défaut de ne pas être partout et tout le temps à la fois. L'équilibre entre besoins et capacités est une recherche quotidienne, et nous n'avons pas à en rougir.

Au final, sur le fonctionnement, nous avons pu ainsi dégager en 2022 une marge de 290 894 € dont 35 % sera utilisé dans l'investissement 2023.

Ces équilibres nous permettent cette année encore de ne pas toucher au taux des impôts fonciers, les seuls aujourd'hui à la main des communes. Pourtant vous verrez votre impôt foncier

augmenter. La municipalité n'y est pour rien, pas plus à SANSSAC que dans les autres communes. C'est effectivement l'Etat, au travers du vote du budget par le parlement, qui fixe les valeurs qui servent de base au calcul de l'impôt, ce qu'on appelle l'assiette de l'impôt. Cette valeur avait peu bougé ces années dernières et face à l'inflation le gouvernement parle de rattrapage. Mais la note est salée cette année pour les contribuables.

Cela va nous inciter, s'il y en avait besoin, à rester tout aussi strict dans la gestion financière que nous l'avons été en 2022. Mais strict ne veut pas dire frileux, peureux, immobile : bâtir l'avenir, c'est corriger les déséquilibres, comme quand nous marchons, c'est une recherche sans fin de l'équilibre. Il ne faut pas que la commune s'arrête de marcher pour structurer son avenir, assurant à chaque pas un équilibre provisoire.

Tel est le sens de notre budget tel qu'il a été voté pour 2023. Et nous comptons bien le réussir.

RAPPEL COMMANDES DE FIOUL GROUPÉES.

SI VOUS ÊTES INTÉRESSÉS PAR CETTE DÉMARCHE, PENSEZ À VOUS FAIRE CONNAÎTRE EN MAIRIE AU 04 71 08 64 43 OU PAR MAIL : MAIRIE.SANSSAC@ORANGE.FR

LA COMMUNE EST CONCERNÉE PAR L'IMPORTANT CHANTIER SUR LA RD 890.

Le département de la Haute-Loire se devait de rénover la RD 590 entre la sortie d'agglomération à Espaly et le carrefour du Zouave. Pour répondre à la politique de déplacements doux aux abords des centres urbains, le département aménage de chaque côté une bande cyclable de 1,5 m sur 3,2 km.

Il y a deux ans nous avons contacté les services du département pour sécuriser et aménager cette traversée du Zouave où la limitation de vitesse est mal respectée par les quelques 6.300 véhicules quotidiens, et les riverains, les piétons, et notamment les enfants se rendant au ramassage, étant exposés à l'incivisme des conducteurs. A l'époque, en dehors de tout projet du département, les travaux entièrement à notre charge puisqu'à notre demande, s'élevaient à près de **70 000 €**.

Bien heureusement le département a engagé ce projet de réfection, y a intégré nos préoccupations et ensemble, nous avons élaboré une convention qui limite



la participation de la commune, au niveau de l'élaboration du passage piéton et à l'amélioration des sorties de propriété, à **22 557 €**.

Comme chacun peut le voir, se rendre au Puy sur cette voie demande de la patience en raison de la limitation de vitesse et de la circulation alternée ; nous avons eu une interruption totale de circulation pour la réfection du pont sur le ruisseau de Farreyrolles et l'intervention sur le pont du Ceyssac obligera à une fermeture de 3 semaines de 30 mai au 20 juin. Tout ceci avait été annoncé et la maîtrise du calendrier établi sur 4 mois à partir du 15 mars permettra de bénéficier fin Juin d'une voirie en bon état, et pour les habitants du Zouave d'un espace sécurisé et embelli.

La commune de Sanssac était aussi désireuse d'enterrer les réseaux secs à cette occasion. Le Syndicat d'Electrification a pris en charge le renforcement de la distribution électrique et la commune ne participe qu'au renouvellement de l'éclairage public pour un montant de **12 876 €**, soit 55% de la dépense.

Plus difficile, la négociation avec Orange pour l'enfouissement de ses lignes a permis de réduire considérablement le devis initial de **30 000€** à **1 358 €**, sur une plus courte distance toutefois.

L'amélioration du cadre de vie et la sécurisation du Zouave constitue donc pour Sanssac- l'Eglise un investissement total de **46 792 €**.

La récupération des réverbères permettra de les déplacer au bourg, sur la Plaine et à Lonnac pour équilibrer ou compléter les boucles d'éclairage public.

La réfection et l'isolation de l'assemblée de Coyac, comme déjà évoqué dans ce bulletin, sont en cours d'achèvement avant intervention sur celle de Farreyrolles où nous attendons avec impatience les travaux d'assainissement de la DEA pour faire la réfection de la voirie et l'enfouissement des réseaux secs.

Enfin, à Vourzac les travaux de réfection des chaussées fortement dégradées de trois rues vont pouvoir se réaliser cette année.

Tout ceci n'empêchera pas les interventions nécessaires d'entretien sur les chemins ruraux.

Pas de mot de l'opposition pour ce mini bulletin. Voici l'adresse mail si vous souhaitez joindre leurs élus
bienvivreasanssac@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique

